



Conditions d'éligibilité : Avoir de 16 à 18 ans. Résider à Bais.

JEUNE :

NOM – Prénom :

Sexe : M F

Date de naissance : Tél. portable :

Adresse postale :

Adresse mail (obligatoire) :

J'autorise le responsable du dispositif « Argent de poche » à transmettre au service qui m'accueillera dans le cadre des missions, la fiche sanitaire de liaison jointe et les antécédents médicaux me concernant. En outre, j'autorise le service m'accueillant dans le cadre des missions à prendre le cas échéant toutes mesures rendues nécessaires par mon état de santé et à utiliser cette fiche de santé.

Date :

Signature :

RESPONSABLE LEGAL :

NOM – Prénom : Tél. : portable :

Adresse postale (si différente de celle-ci-dessus) :

Adresse mail (obligatoire) :

PIECES A JOINDRE :

Photocopie pièce d'identité du jeune

Justificatif de domicile

Fiche sanitaire de liaison

Contrat d'engagement

Attestation d'assurance responsabilité civile

Autorisation parentale

Si le jeune à un compte bancaire : RIB

Si le jeune n'a pas de compte bancaire : RIB du responsable légal +

Attestation d'accord de versement +

Copie livret de famille

Dossier à remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal à retourner complet en Mairie. En cas d'absence de pièces, le dossier ne sera pas instruit.



Je soussigné,, en qualité de responsable légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat d'engagement auquel ma fille – mon fils s'engage :

- ➔ La commune de BAIS ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne saurait être équivalent à un salaire ;
- ➔ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune. Si le jeune se blesse, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale ;
- ➔ La commune de BAIS s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns envers les autres.

Autorise mon enfant : NOM – Prénom :

A participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

En outre, j'autorise :

- Le responsable du dispositif « Argent de poche », à transmettre au service qui accueillera mon enfant dans le cadre de ses missions, la fiche sanitaire de liaison jointe.
- Le service accueillant mon enfant à prendre le cas échéant toutes les mesures nécessaires pour préserver son état de santé, et à utiliser la fiche sanitaire.

Fait à, le

Signature du responsable légal

précédée de la mention « lu et approuvé »



Entre

La commune de BAIS, représentée par Madame Nathalie CLOUET, Maire

Et

M. ou Melle (NOM et Prénom du. de la jeune) :

Et

M. ou Mme (NOM du représentant légal) :

Il est convenu ce qui suit :

Le dispositif « Argent de poche » a lieu du lundi au Vendredi, dans une plage horaire comprise entre 9h00 et 17h00. Les missions concernent l'entretien de la commune, le rangement, le nettoyage, le classement, etc...

Mes droits :

- Répondre à des demandes de mission(s) selon mes disponibilités
- Percevoir une indemnisation de 15 € pour une mission de 3h00.

Mes devoirs :

- Me présenter avec une tenue adaptée à la nature de la mission.
- Ne pas utiliser mon téléphone portable pendant la mission.
- Participer activement à la bonne réalisation de la mission.
- Respecter les les horaires de début et fin de mission.
- Appliquer et respecter les consignes données par l'encadrant.
- Être respectueux.se avec les encadrants et autres personnes susceptibles d'être rencontrées pendant la mission.
- Prendre soin du matériel confié.

En cas de non-respect de ces consignes, le.la jeune sera exclu. e du dispositif.

La commune de BAIS

Le.la jeune

Le resp. légal

Nathalie CLOUET, Maire



AUTORISATION POUR VERSEMENT BANCAIRE



(A remplir par le jeune si l'argent est viré sur le compte bancaire de ses parents)

Je soussigné.e (Nom et Prénom) :

Certifie de pas disposer de compte bancaire en mon nom propre.

Par cette attestation, je donne mon accord pour que mes rétributions effectuées au titre des missions argent de poche soient virées sur le compte de :

- ➔ Fournir un RIB
- ➔ Fournir une copie du livret de famille

Fait à, le

Signature.